

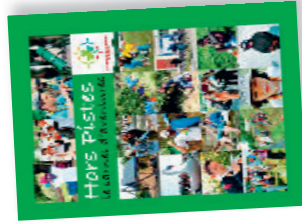
Pour une « vraie » règle de vie

Pendant l'année et lors des camps auxquels tu participes, tu vas être amené à élaborer une règle de vie pour ton Unité et/ou ton Équipage. Pour cela, arrives-tu bien à distinguer ce qui ne relève pas de la règle de vie mais de la loi ou du règlement ?

- **La loi :** elle n'est pas négociable et rappelle les règles fixées par la République et celles de l'association (son projet éducatif, ses valeurs).
- **Le règlement :** il n'est pas négociable et fixe les règles :
 - choisies par le directeur et son équipe concernant le fonctionnement de l'année ou du camp et séjour,
 - et/ou le règlement intérieur du lieu dans lequel tu te trouves.

• La règle de vie :

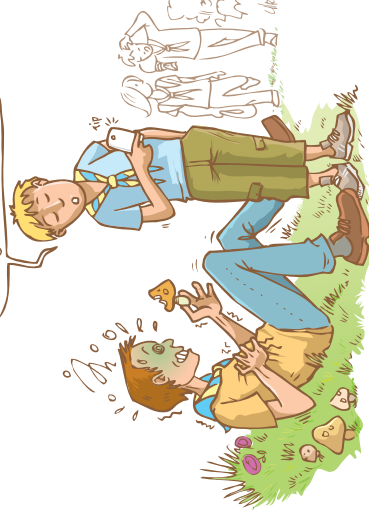
elle est négociable entre vous dans l'Équipage et dans l'Unité avec les responsables. Elle fixe vos choix quant à la vie quotidienne et aux activités. Elle est évolutive selon vos besoins.



Reporte-toi p. 19 à ton Hors Pistes pour plus de précisions sur la règle de vie !
Telle que nous l'expliquons ici, la règle de vie comporte seulement les éléments négociables et décidés par les Éclés.



ALORS QUE LE RÈGLEMENT INTERDIT L'USAGE DU PORTABLE, DOIS-JE L'EMPRÉTER POUR CONSULTER MON APPLI "ANTI-POISSON" ?...
 J'HÉSITE ?...



À chacune de ces affirmations, coche ce qu'il te semble être la bonne case :

- 1 Je fais du feu seulement sur les lieux prévus à cet effet
 Loi Règlement Règle de vie
- 2 Je ne consomme pas d'alcool chez les Éclés
 Loi Règlement Règle de vie
- 3 Les services de mon Équipage tournent chaque jour
 Loi Règlement Règle de vie
- 4 J'utilise mon téléphone portable sur les temps libres.
 Loi Règlement Règle de vie

- 5** Après 22 h 30, les veillées bruyantes sont terminées
 Loi **Règlement** **Règle de vie**
- 6** Je ne me lave pas quand je veux
 Loi **Règlement** **Règle de vie**
- 7** Je ne fume pas pendant les activités Éclés
 Loi **Règlement** **Règle de vie**
- 8** Dans notre Équipage, nous avons un chant de table
 Loi **Règlement** **Règle de vie**

Commentaires

Voici à quoi correspond chacune de ces affirmations :

1. Le règlement : fixé par le directeur ou le lieu d'accueil.
2. La loi : elle interdit la vente et la consommation d'alcool aux mineurs.
3. La règle de vie : en Équipage, vous avez choisi ce qui fait quoi chaque jour et comment il le fait.
4. Le règlement : ton directeur et son équipe peuvent avoir décidé que tu as le droit d'utiliser ton téléphone pendant les temps libres, comme il peut te l'interdire complètement.
- Cela peut aussi être dans la règle de vie : ton directeur peut décider avec vous de l'utilisation de vos téléphones portables.
5. Le règlement : ton directeur et son équipe ont fixé des horaires de retour au calme le soir pour le respect de chacun.
6. Le règlement : il y a des horaires adaptés aux besoins et au nombre de campeurs.

Comme tu pourras le voir, beaucoup d'éléments relèvent du règlement discuté entre le directeur et son équipe : la règle de vie concerne vraiment vos choix de fonctionnement dans l'Équipage et/ou dans l'Unité. La règle de vie, comme le règlement, doit être écrite. Elle est affichée sur le panneau actu, recopiée dans ton Hors Pistes...



7. La loi : elle interdit la vente de tabac aux mineurs et de fumer sur les lieux d'accueil collectifs aux mineurs. C'est aussi du règlement : ton directeur de camp peut mettre en place un règlement particulier à destination de fumeurs reconnus et autorisés par leurs parents hors du lieu d'accueil.
8. La règle de vie : par exemple, l'Équipage a sélectionné des chants et lors du conseil d'Équipage, l'un a été voté.